
Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-01

Séance du 16 JANVIER 2020

Objet : **BUDGET - rapport et débat d'orientation budgétaire 2020**

membres en exercice :	79
membres présents :	45
pouvoirs :	4
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

L'an deux-mille-vingt, le 16 janvier à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 janvier 2020, se sont réunis dans la polyvalente de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	Ex.
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	X
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	Ex.
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	Ex.
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Cyriaque LETHUILLIER	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Jacques DELLERIE	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-01

OBJET : BUDGET - rapport et débat d'orientation budgétaire 2020

VU :

- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales,
- l'article L2312-1 du CGCT prévoyant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou dans un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget,
- vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT :

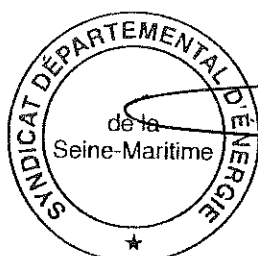
- que dans un EPCI d'au moins 10 000 habitants, le président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel,
- que ce rapport donne lieu à un débat,
- que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département,
- que ce rapport fait l'objet d'une publication,
- que le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport sur l'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020,
- **AUTORISE** le président à délivrer les arrêtés de subvention nécessaires dès à présent pour le programme 2020, sans attendre le vote du budget, notamment lorsque les opérations sont coordonnées à des travaux de voirie réalisés au 1^{er} trimestre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.



Rapport d'orientation budgétaire 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

Institué par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le rapport d'orientation budgétaire a pour objet d'appuyer le débat d'orientation budgétaire, afin de permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Ce rapport est donc le socle de la démocratie participative du comité syndical en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général de Collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi « NOTRe », il incombe au président de présenter le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus spécifiquement, pour le SDE76, le rapport doit inclure une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il doit préciser un ensemble d'informations budgétaires et financières inclus dans le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Nous nous attachons donc à réaliser ce rapport avec rigueur dans une démarche d'information afin de permettre un débat constructif nécessaire pour une démocratie participative de qualité.

Afin de faciliter la visibilité et de donner les clés nécessaires au débat budgétaire, nous maintenons une pérennité dans la présentation de ces rapports.

Sommaire

Sommaire	1
I. Contexte général.....	2
A/ Situation générale.....	2
B/ Situation de la collectivité	2
II. Situation et orientation de la collectivité.....	8
A/ Section de fonctionnement	8
1. Les recettes.....	8
2. Les dépenses.....	9
B/ Section d'investissement	10
1- Les recettes.....	11
2- Les dépenses.....	12
C/ Analyse financière.....	13
1- Épargne brute	13
2- Épargne de gestion	13
3- Épargne nette ou autofinancement	13
4- Évolution de la dette.....	14
III. Les ressources humaines.	16
A/ Les effectifs.	17
B/ La pyramide des âges.	18
C/ La répartition des agents selon leur catégorie.....	19
D/ La parité et diversité.	20
E/ Le temps de travail.....	21
F/ Les absences.....	22
1. Maladie ordinaire.	22
2. Maternité / Paternité / Autres.	22
IV. La rémunération et avantages sociaux.....	23
V. Les orientations budgétaires.....	24
A/ Les perspectives stratégiques	24
B/ Les orientations budgétaires	25
VI. Le budget annexe de génie civil.....	26
VII. Le budget annexe de la maintenance d'éclairage public	27
VIII. Le budget annexe pour le service public industriel et commercial SDE76 Solaire.....	27

I. Contexte général

A/ Situation générale

Depuis 2018, nous présentons le débat d'orientation budgétaire conformément au cadre du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. Celui-ci a pour objectif de fournir un cadre quinquennal pour les finances publiques, qui est exposé annuellement dans les lois de finances successives.

B/ Situation de la collectivité

Le SDE76 a toujours mis en exergue les missions de service public qui lui incombent sur son territoire. Dans cette perspective, l'année 2019 a notamment été marquée par la collaboration avec la Communauté urbaine du Havre afin de pouvoir mutualiser nos compétences et offrir en commun un service public efficient et efficace.

Rétrospective sur l'impact des modifications de périmètre des collectivités et évolution

Les modifications de périmètres des communes

Conformément à la loi n° n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, 8 communes nouvelles ont été créées depuis le 1^{er} janvier 2016 et par conséquent ont impacté le SDE76. Les dispositions financières qui en découlent pour la collecte/et ou le reversement de la TCCFE notamment ont été actées par délibération.

Au 1^{er} janvier 2019, deux communes nouvelles ont été créées : VAL-DE-SCIE et LES-HAUTS-DE-CAUX.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMUNES NOUVELLES
CREEES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2016**

Nom des communes fondatrices	Nom de la commune nouvelle et population totale (chiffre INSEE à la date de création)	Date de création	Adresse du chef-lieu
La Mailleraye-sur-Seine Saint-Nicolas-de-Bliquetuit	ARELAUNE-EN-SEINE 2 617 habitants	1 ^{er} janvier 2016	Hôtel de ville 1, place Henri Malou La Mailleraye sur Seine 76940 ARELAUNE-EN-SEINE
Forges-les-Eaux Le Fossé	FORGES-LES-EAUX 4 244 habitants	1 ^{er} janvier 2016	Hôtel de ville Forges les Eaux 76440 FORGES-LES-EAUX
Assigny Auquemesnil Belleville-sur-Mer Berneval-le-Grand Biville-sur-Mer Bracquemont Brunville Derchigny Glicourt Gouchaupré Greny Guilmecourt Intraville Penly Saint-Martin-en-Campagne Saint-Quentin-au-Bosc Tocqueville-sur-Eu Tourville-la-Chapelle	PETIT-CAUX 9 353 habitants	1 ^{er} janvier 2016	3, rue du val aux comtes Saint Martin en Campagne 76370-PETIT-CAUX
Auberville-la-Campagne Notre-Dame-de-Gravenchon Touffreville-la-Câble Triquerville	PORT-JEROME-SUR-SEINE 9 756 habitants	1 ^{er} janvier 2016	Hôtel de ville Place d'Isny Notre Dame de Gravenchon 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE
Caudebec-en-Caux Villequier Saint-Wandrille-Rançon	RIVES-EN-SEINE 4 260 habitants	1 ^{er} janvier 2016	Hôtel de ville 1, avenue Winston Churchill Caudebec en Caux 76490 RIVES-EN-SEINE

Betteville La Folletière Fréville Mont-de-l'If	SAINT-MARTIN- DE-L'IF 1 702 habitants	1 ^{er} janvier 2016	47, rue d'Yvetot Fréville 76190 SAINT-MARTIN-DE-L'IF
Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville Saint-Pierre-Lavis Sainte-Marguerite-sur- Fauville	TERRES-DE-CAUX 4129 habitants	1 ^{er} janvier 2017	Place Gaston Sanson Fauville-en-Caux 76640 TERRES-DE-CAUX
Bosc-Roger-sur-Buchy Buchy Estouteville-Ecalles	BUCHY 2782 habitants	1 ^{er} janvier 2017	Place du Général de Gaulle 76750 BUCHY
Auffay Cressy Sévis	VAL-DE-SCIE 2592 habitants	1 ^{er} janvier 2019	Rue Roger Fossé Auffay 76720 VAL DE SCIE
Autretot Veauville-les-Baons	LES-HAUTS-DE- CAUX 1457 habitants	1 ^{er} janvier 2019	2 allée des Tisserands Autretot 76190 LES HAUTS DE CAUX

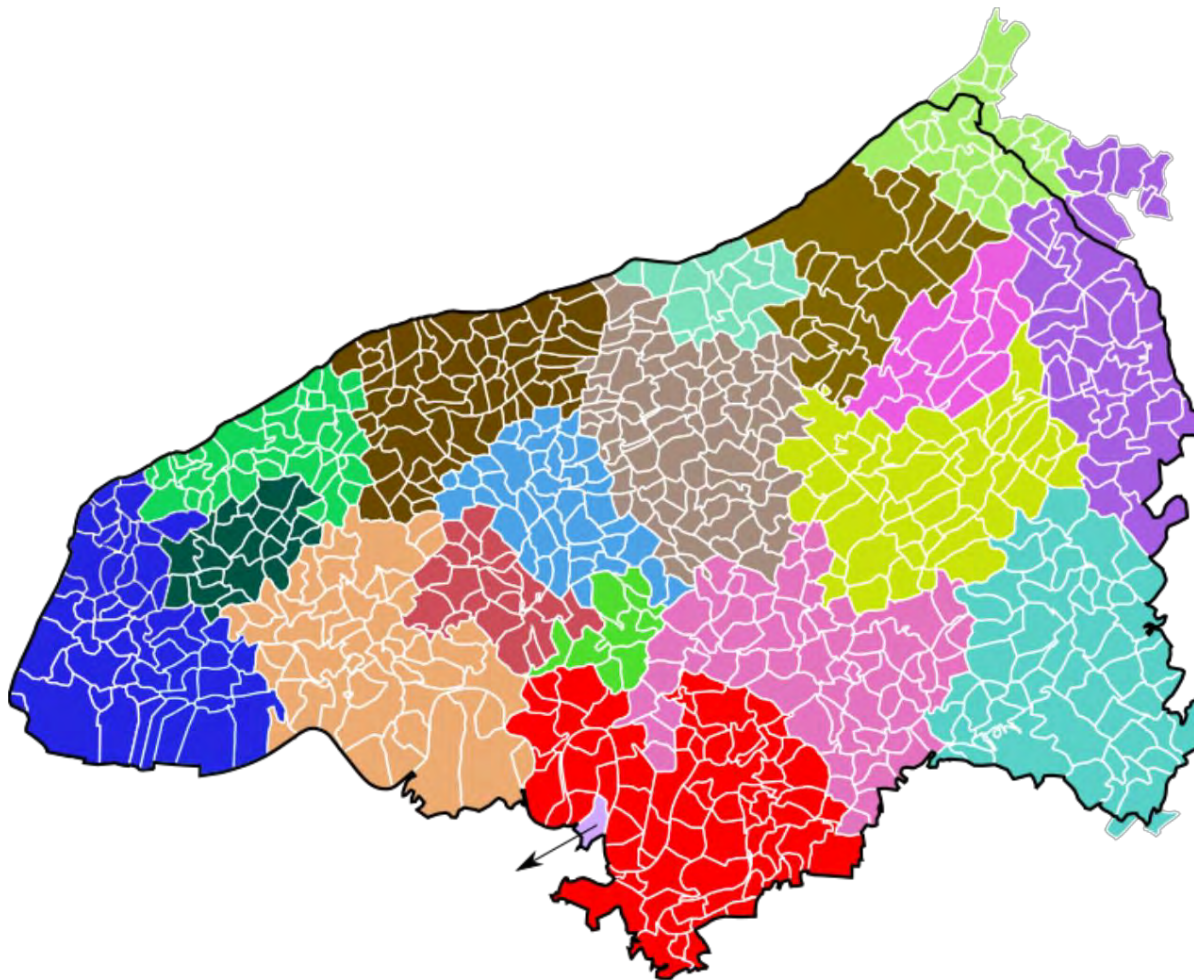
Les modifications de périmètres des intercommunalités à fiscalité propre

Conformément à la loi NOTRe, un nouveau paysage intercommunal s'est dessiné au 1^{er} janvier 2017. Celui-ci a évolué au 1^{er} janvier 2019 avec la naissance de la Communauté Urbaine du Havre issue de la fusion de la CA Havraise, la CC Caux Estuaire et la CC du canton de Criquetot l'Esneval.

De plus, il convient d'identifier les communes de la Communauté Urbaine du Havre pour lesquelles le SDE a établi une collaboration afin de poursuivre ses missions sur ce territoire, soit 52 communes.

**Liste des communes de la CU Le Havre Seine
Métropole**

Nom	Code Insee	Population
<u>Angerville-l'Orcher</u>	<u>76014</u>	<u>1 436</u> (2016)
<u>Anglesqueville-l'Esneval</u>	<u>76017</u>	<u>573</u> (2016)
<u>Beaurepaire</u>	<u>76064</u>	<u>499</u> (2016)
<u>Bénouville</u>	<u>76079</u>	<u>174</u> (2016)
<u>Bordeaux-Saint-Clair</u>	<u>76117</u>	<u>665</u> (2016)
<u>Cauville-sur-Mer</u>	<u>76167</u>	<u>1 524</u> (2016)
<u>La Cerlangue</u>	<u>76169</u>	<u>1 295</u> (2016)
<u>Criquetot-l'Esneval</u>	<u>76196</u>	<u>2 568</u> (2016)
<u>Cuerville</u>	<u>76206</u>	<u>354</u> (2016)
<u>Épouville</u>	<u>76238</u>	<u>2 718</u> (2016)
<u>Épretot</u>	<u>76239</u>	<u>726</u> (2016)
<u>Étainhus</u>	<u>76250</u>	<u>1 122</u> (2016)
<u>Étretat</u>	<u>76254</u>	<u>1 339</u> (2016)
<u>Fongueusemare</u>	<u>76268</u>	<u>190</u> (2016)
<u>Fontaine-la-Mallet</u>	<u>76270</u>	<u>2 638</u> (2016)
<u>Fontenay</u>	<u>76275</u>	<u>1 100</u> (2016)
<u>Gainneville</u>	<u>76296</u>	<u>2 592</u> (2016)
<u>Gommerville</u>	<u>76303</u>	<u>728</u> (2016)
<u>Gonfreville-l'Orcher</u>	<u>76305</u>	<u>9 146</u> (2016)
<u>Gonneville-la-Mallet</u>	<u>76307</u>	<u>1 333</u> (2016)
<u>Graimbouville</u>	<u>76314</u>	<u>617</u> (2016)
<u>Harfleur</u>	<u>76341</u>	<u>8 409</u> (2016)
<u>Hermeville</u>	<u>76357</u>	<u>371</u> (2016)
<u>Heuqueville</u>	<u>76361</u>	<u>712</u> (2016)
<u>Manéglise</u>	<u>76404</u>	<u>1 277</u> (2016)
<u>Mannevillette</u>	<u>76409</u>	<u>842</u> (2016)
<u>Montivilliers</u>	<u>76447</u>	<u>15 942</u> (2016)
<u>Notre-Dame-du-Bec</u>	<u>76477</u>	<u>454</u> (2016)
<u>Octeville-sur-Mer</u>	<u>76481</u>	<u>5 850</u> (2016)
<u>Oudalle</u>	<u>76489</u>	<u>452</u> (2016)
<u>Pierrefiques</u>	<u>76501</u>	<u>136</u> (2016)
<u>La Poterie-Cap-d'Antifer</u>	<u>76508</u>	<u>450</u> (2016)
<u>La Remuée</u>	<u>76522</u>	<u>1 292</u> (2016)
<u>Rogerville</u>	<u>76533</u>	<u>1 331</u> (2016)
<u>Rolleville</u>	<u>76534</u>	<u>1 200</u> (2016)
<u>Sainneville</u>	<u>76551</u>	<u>844</u> (2016)
<u>Saint-Aubin-Routot</u>	<u>76563</u>	<u>1 886</u> (2016)
<u>Saint-Gilles-de-la-Neuville</u>	<u>76586</u>	<u>657</u> (2016)
<u>Saint-Jouin-Bruneval</u>	<u>76595</u>	<u>1 872</u> (2016)
<u>Saint-Laurent-de-Brèvedent</u>	<u>76596</u>	<u>1 444</u> (2016)
<u>Saint-Martin-du-Bec</u>	<u>76615</u>	<u>605</u> (2016)
<u>Saint-Martin-du-Manoir</u>	<u>76616</u>	<u>1 533</u> (2016)
<u>Saint-Romain-de-Colbosc</u>	<u>76647</u>	<u>4 093</u> (2016)
<u>Saint-Vigor-d'Ymonville</u>	<u>76657</u>	<u>1 113</u> (2016)
<u>Saint-Vincent-Cramesnil</u>	<u>76658</u>	<u>641</u> (2016)
<u>Sainte-Marie-au-Bosc</u>	<u>76609</u>	<u>368</u> (2016)
<u>Sandouville</u>	<u>76660</u>	<u>797</u> (2016)
<u>Le Tilleul</u>	<u>76693</u>	<u>697</u> (2016)
<u>Les Trois-Pierres</u>	<u>76714</u>	<u>738</u> (2016)
<u>Turretot</u>	<u>76716</u>	<u>1 471</u> (2016)
<u>Vergetot</u>	<u>76734</u>	<u>439</u> (2016)
<u>Villainville</u>	<u>76741</u>	<u>306</u> (2016)



Composition au 1^{er} janvier 2019 :

- | | |
|---|---|
| ■ Métropole Rouen-Normandie | ■ Communauté de communes de la Côte d'Albâtre |
| ■ Communauté urbaine du Havre | ■ Communauté de communes Terroir de Caux |
| ■ Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise | ■ Communauté de communes Communauté Bray-Eawy |
| ■ Communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral | ■ Communauté de communes Inter-Caux-Vexin |
| ■ Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine | ■ Communauté de communes des Villes Sœurs
<i>(dont treize communes de la Somme)</i> |
| ■ Communauté de communes de la campagne de Caux | ■ Communauté de communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle
<i>(dont neuf communes de la Somme)</i> |
| ■ Communauté de communes de Londinières | ■ Communauté de communes Roumois Seine
<i>(1 commune dans la Seine-Maritime)</i> |
| ■ Communauté de communes de la région d'Yvetot | |
| ■ Communauté de communes des Falaises du Talou | |
| ■ Communauté de communes Caux-Austreberthe | |
| ■ Communauté de communes des Quatre Rivières
<i>(dont deux communes de l'Eure)</i> | |
| ■ Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville | |

Les modifications de périmètres n'ont pas d'impact financier majeur, sauf à constater une surcharge de travail pour les personnels afin d'adapter les dossiers en cours sur les nouvelles communes/et ou entités intercommunales correspondantes.

En parallèle, et toujours soucieux de permettre au SDE76 d'être efficient et d'accomplir avec succès ses missions, un travail de fond a été réalisé pour modifier nos statuts qui sont le fondement juridique du service public dont le SDE76 a la responsabilité. Cette modification revêt plusieurs objectifs :

- Sécuriser nos compétences actuelles et poursuivre nos missions historiques,
- Pouvoir agir sur les missions de la transition énergétique,
- Pouvoir accueillir les EPCI qui le souhaitent,
- Préparer les échéances des élections municipales avec les nouvelles règles de gouvernance.

L'année 2019 a été marquée par l'aboutissement d'un travail d'envergure : la renégociation du contrat de concession électricité qui a abouti à sa signature le 14 février. L'ampleur de ce travail sera mise en exergue lors de ce rapport afin d'expliquer les adaptations qui en découlent.

Dans une logique de mutualisation territoriale, l'entente des cinq syndicats normands a poursuivi son action collaborative. Notre collectivité a d'ailleurs eu en charge la présidence de cette entente sur cette année. Dans le cadre de cette entente, un accord de partenariat a été signé avec la Région afin de concrétiser une collaboration. Ainsi, le SDE76 s'est engagé à :

- Accompagner les territoires dans leur transition énergétique,
- Développer les actions de sobriété, d'efficacité énergétiques et de production d'énergie renouvelable,
- Développer la mobilité bas carbone.

II. Situation et orientation de la collectivité

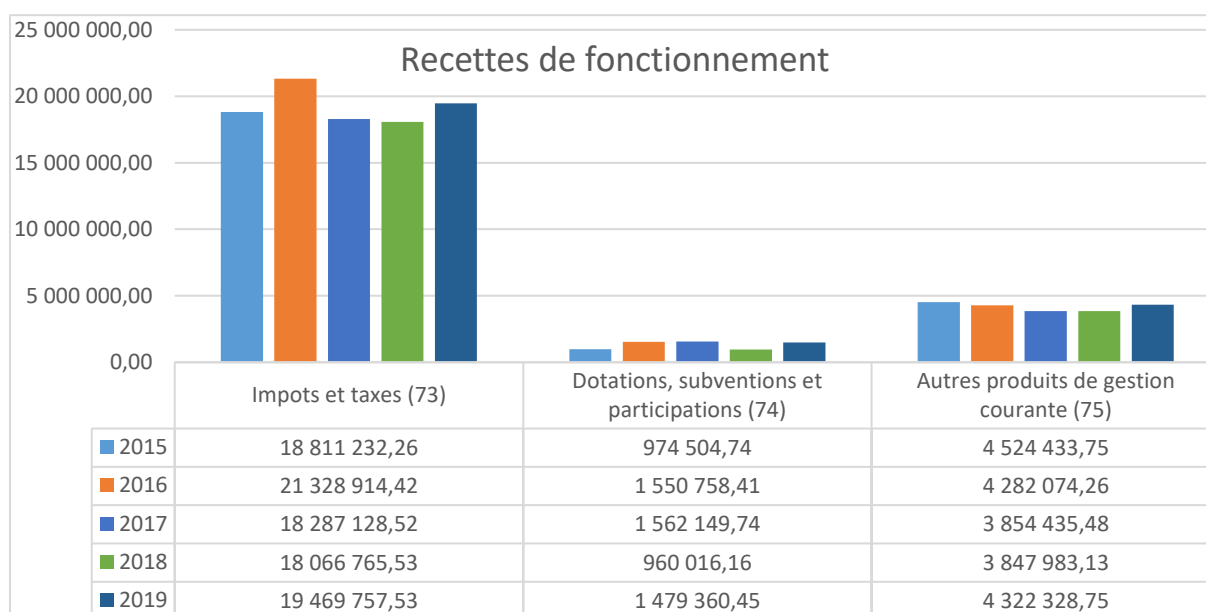
Cette partie du rapport permet de mettre en lumière la situation comptable de la collectivité depuis 2015 et de servir de fondement à une analyse financière. Un parallélisme formel est toujours réalisé avec les précédents R.O.B. afin de faciliter le débat.

Cependant, il convient de relativiser la comparaison avec les exercices antérieurs. En effet l'activité budgétaire 2020 est marquée par un changement de la date de vote du Budget primitif, et donc inéluctablement par un changement de date d'adoption du rapport d'orientation budgétaire.

A/ Section de fonctionnement

Cette section est primordiale pour notre collectivité. En effet, c'est la section de fonctionnement qui regroupe la majorité de nos recettes liées à nos missions de service public. Par conséquent, la gestion pragmatique et efficiente de nos dépenses de fonctionnement conditionnera l'ampleur de nos investissements qui pourront être réalisés grâce au virement de section. Il convient de rappeler que cette section ne fait pas l'objet de demandes de cotisations auprès de nos adhérents.

1. Les recettes



Nos principales recettes de fonctionnement se composent de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, de la Taxe Départementale et de redevances : R1, R2 et Redevance gaz.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) s'élève à 9 945 030.42 € en 2019. Cette recette est la conséquence directe des consommations d'électricité.

La taxe Départementale est une recette allouée par le Département et son attribution est primordiale pour notre collectivité. Sa base de calcul émane des dépenses engagées par le SDE pour les travaux réalisés

au nom de notre maîtrise d'ouvrage, ainsi que des dotations allouées à nos adhérents pour leurs travaux d'éclairage public. Son montant au titre de l'année 2019 est de 8 009 342.50 €.

Il est à noter que ce montant inclut le rattachement qui est réalisé en début d'année et qui correspond aux justificatifs fournis sur la base du 4^{ème} trimestre de l'année concernée.

Le choix départemental de soutenir le SDE76 illustre un engagement solide à l'investissement public des territoires ruraux. La stabilité de son montant met en lumière deux éléments : la stabilité de l'engagement départemental face à des investissements constants du SDE76.

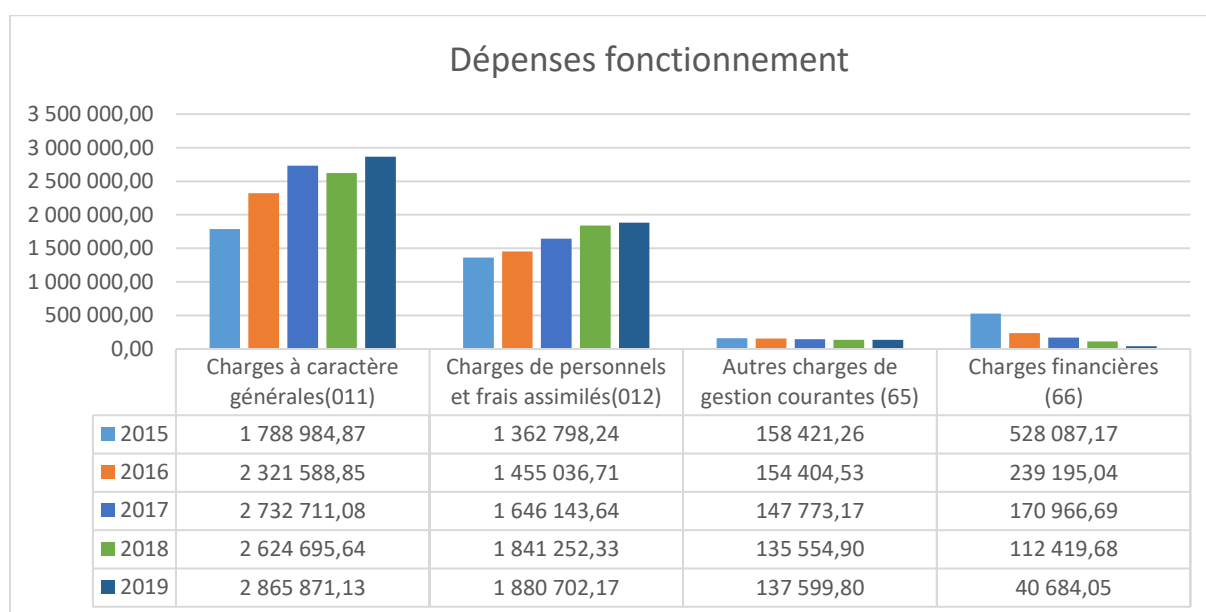
Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

L'analyse du chapitre 74 est corrélée aux demandes de travaux de nos adhérents. En effet, le montant de ces participations est issu des travaux réalisés en collaboration avec Orange lorsque nous réalisons des tranchées communes pour installer le matériel fourni par Orange.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

La réalisation budgétaire de ces recettes doit être étudiée à la lumière de l'actualité 2019 du SDE76. Cette année a été marquée par la négociation du nouveau contrat de concession électricité. Les conséquences directes pour notre collectivité sont notamment visibles au travers de notre redevance de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, une augmentation de celles-ci doit être constatée et le budget primitif 2020 offrira ainsi une marge de manœuvre pour de nouveaux investissements.

2. Les dépenses



Les charges à caractère général

Elles sont impactées par deux dépenses prépondérantes et déterminantes qui sont réalisées pour la bonne exécution de nos missions de service public.

Les dépenses concernant le génie civil

Ces dépenses sont celles permettant au SDE76 d'être facilitateur pour la réalisation du service public de télécommunication. En collaboration avec Orange, nous réalisons des tranchées communes afin de pouvoir installer le matériel fourni par Orange. Ces dépenses ne sont pas imputables à la section d'investissement, mais elles participent à l'amélioration des réseaux de notre territoire. Pour 2019, ces dépenses s'élèvent à 1 967 233.82 €. L'augmentation de ce chapitre budgétaire provient de ces travaux, ce qui reflète donc la gestion efficiente de nos dépenses de fonctionnement.

Les bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

Suite au déploiement sur notre territoire de bornes de recharges pour véhicules électriques, le SDE76 a fait le choix d'assumer les charges de fonctionnement y afférant. Cette dépense révèle le choix du SDE76 d'œuvrer au service de la transition énergétique et, plus précisément, de participer concrètement à la mobilité bas carbone.

Les charges de personnel

Les évolutions de charges de personnel de 2019 sont stables et sont à mettre en corrélation avec la partie destinée aux ressources humaines de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

La très faible évolution s'explique très simplement par les remplacements de nos agents en congé maternité. En effet, nous avons dû pourvoir au remplacement de 3 agents en congé maternité ce qui représente 307 jours.

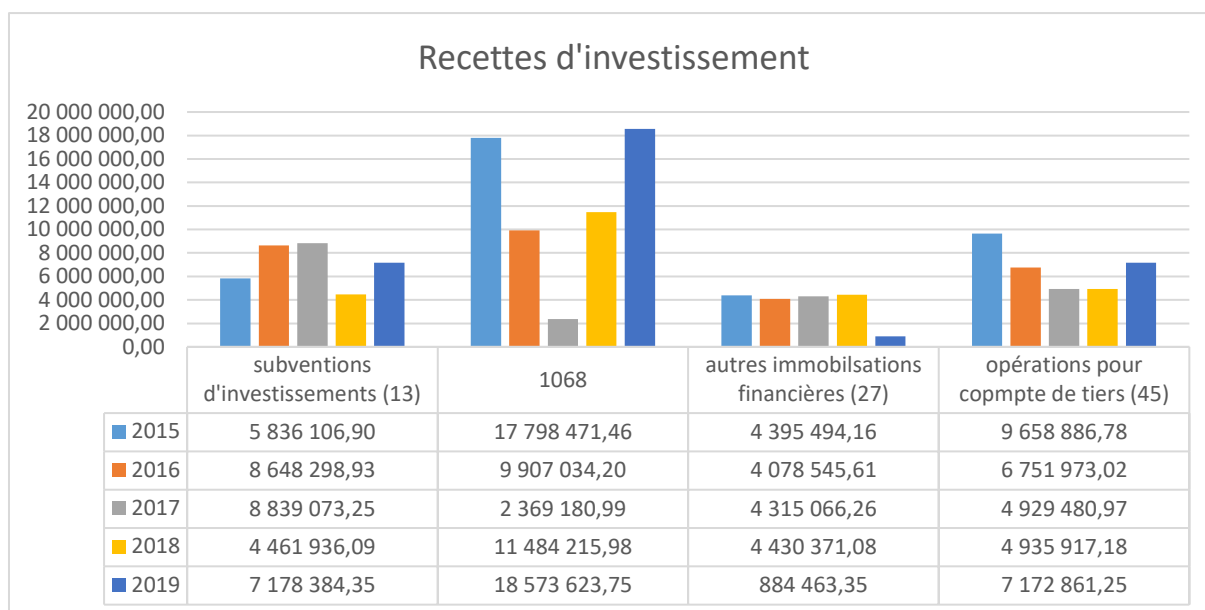
De plus, toutes les collectivités sont soumises aux obligations législatives et réglementaires qui induisent inéluctablement une évolution des charges de personnel, à l'instar du « Parcours Professionnels, carrières et rémunérations ».

B/ Section d'investissement

Grace à une gestion rigoureuse et maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, nous réalisons des excédents de fonctionnement permettant le financement des travaux d'investissement demandés par les collectivités membres du SDE76.

Il doit être mis en exergue une actualité qui a eu un fort impact sur cette section : la modification du régime de la TVA pour les travaux électriques. Cette réforme a diminué de manière significative nos dépenses en excluant le montant de la TVA, mais aussi nos recettes en annulant les titres de reversement de la TVA. Cette évolution a des conséquences sur les masses budgétaires, mais en aucun cas sur les capacités de financement.

1- Les recettes



Nos recettes d'investissement se composent majoritairement des subventions versées par le CAS FACE, des participations de nos adhérents, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068), de la récupération de la TVA et de nos opérations pour compte de tiers.

Le chapitre budgétaire concernant les subventions d'investissement (chapitre 13) affichait une diminution en 2018 notamment à cause d'un retard de versement du CAS FACE. Il est à souligner que le suivi administratif de cette recette impose une gestion de plus en plus importante. La somme de 3 009 142 € a été perçue en 2019.

Le deuxième facteur prédominant de ce chapitre budgétaire est celui des participations issues des adhérents. Le caractère aléatoire de ces travaux impacte inévitablement les recettes afférentes.

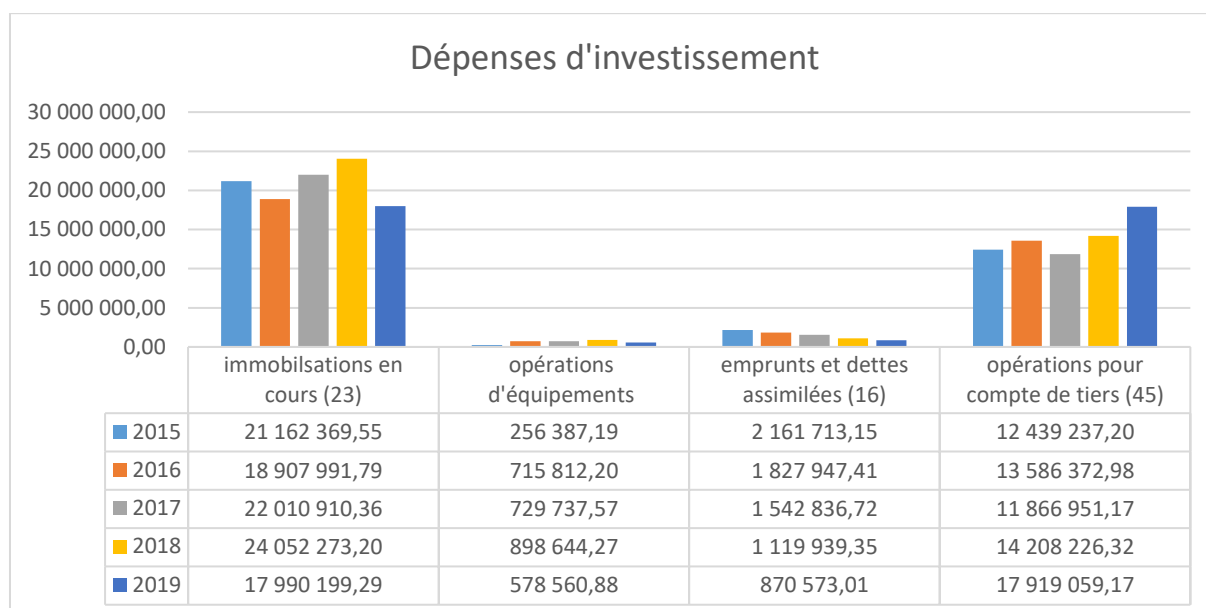
Le chapitre budgétaire concernant les autres immobilisations financières (27) a considérablement baissé en comparaison aux années précédentes. Cela s'explique par le changement de méthode de la récupération de la TVA induit par le nouveau contrat de concession depuis le 25 février. Il est à rappeler que la disparition de cette recette est corrélée par l'absence de paiement de la TVA sur les factures travaux.

En ce qui concerne le compte 1068, sa fluctuation est inhérente aux écritures comptables et il devra être étudié au regard du compte 002 au moment de l'affectation du résultat.

Enfin, les opérations pour compte de tiers sont essentiellement des recettes versées par les adhérents au titre de leur participation sur les travaux de câble d'éclairage public et au titre des travaux d'éclairage public.

2- Les dépenses

Nos dépenses d'investissement révèlent les travaux réalisés par le syndicat.



Le chapitre 23 correspond aux travaux réalisés par le SDE76 en sa qualité d'autorité concédante sur les réseaux électriques.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés à la demande de nos adhérents et elles sont révélatrices de l'implication du SDE à travailler avec les élus locaux sur le terrain afin de répondre au mieux à leurs besoins. Il est encore une fois important de préciser que la diminution de celles-ci provient notamment de l'absence de prise en charge de la TVA sur les factures suite à la renégociation de notre contrat de concession.

Ces dépenses sont conditionnées par les demandes de nos adhérents auxquelles nous portons une attention particulière. Le service technique s'attache à travailler avec les élus locaux sur le terrain afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Nos dépenses en opération de compte de tiers reflètent également l'implication du syndicat dans sa mission de maître d'ouvrage délégué pour les travaux d'éclairage public. Force est de constater que la demande est grandissante pour la réalisation de ces travaux. Cette évolution explique certainement la légère baisse des demandes de travaux sur les réseaux électriques.

Les opérations d'équipements comprennent d'autres postes de dépenses budgétaires. Les études sans suite sont réalisées sur ce chapitre.

En ce qui concerne les dépenses affectées aux emprunts, elles sont détaillées au paragraphe C-4.

C/ Analyse financière

L'analyse financière du syndicat permet de donner une image de sa stabilité budgétaire et ainsi donner les outils nécessaires pour réaliser une projection de notre activité. Il est important de relever que le SDE76 a alloué 4 000 000 € sur ses fonds propres au profit du SPIC SDE76 solaire afin de pouvoir œuvrer pour la production d'énergie renouvelable. De plus, une subvention d'équilibre de 1 000 000 € a été allouée au budget génie civil.

1- Épargne brute

	2015	2016	2017	2018	2019
Épargne brute	21 959 463,95	23 542 010,44	19 487 764,42	18 521 091,70	15 690 102,00

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne inclut les charges financières liées à l'emprunt, c'est-à-dire le remboursement des intérêts de la dette.

Son évolution est donc intrinsèquement liée aux réalisations de la section de fonctionnement. Pour le SDE76, et pour tout autre syndicat d'énergie, son montant est révélateur d'une bonne gestion. En effet, la spécificité de nos comptabilités est de percevoir la majorité de nos recettes en section de fonctionnement. Il est donc nécessaire de porter un regard attentif sur ce niveau d'épargne qui permettra de financer nos dépenses d'investissement.

2- Épargne de gestion

	2015	2016	2017	2018	2019
Épargne de gestion	21 431 376,78	23 302 815,40	19 316 797,73	18 419 532,91	15 591 163,61

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Notre épargne de gestion étant presque identique à l'épargne brute, nous pouvons donc constater aisément que les charges d'intérêts supportées par le syndicat ne grèvent pas nos dépenses d'investissement.

3- Épargne nette ou autofinancement

	2015	2016	2017	2018	2019
Épargne nette ou autofinancement	19 269 663,63	21 474 867,99	17 773 961,01	17 401 152,35	14 819 528,99

Celle-ci mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de pouvoir financer nos investissements et donc nos travaux sans avoir à recourir à l'emprunt.

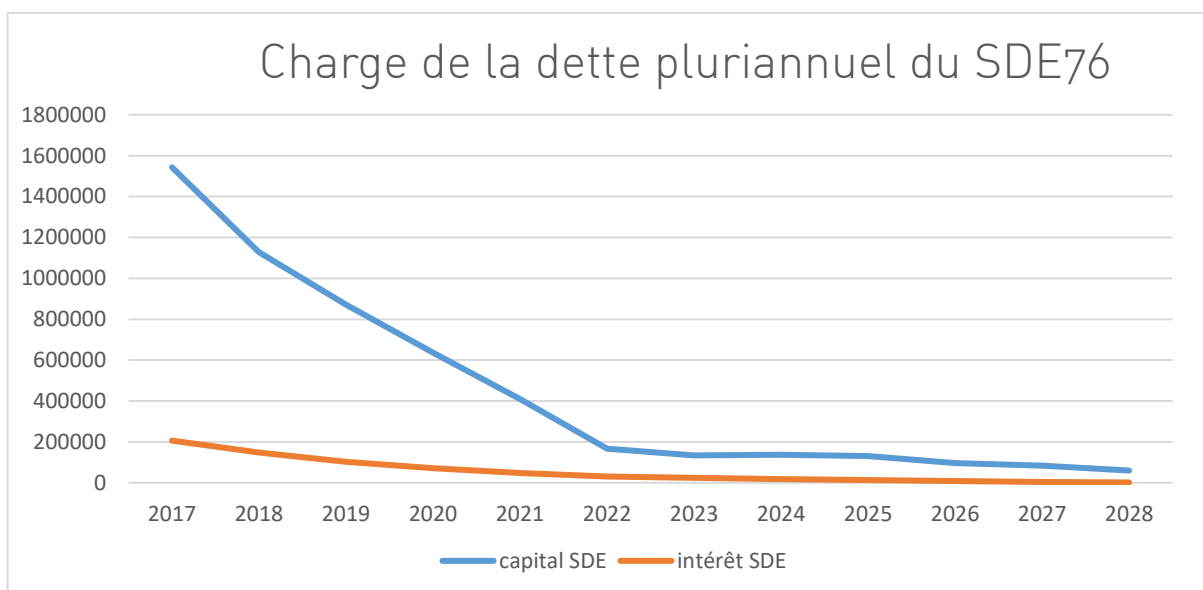
4- Évolution de la dette

Grace à sa gestion saine et rigoureuse qui imprègne le suivi budgétaire du SDE, le recours à l'emprunt n'a jamais été nécessaire pour financer nos dépenses d'investissement. Par contre, au moment de la reprise des syndicats primaires, le SDE76 a dû intégrer dans sa comptabilité les emprunts contractés par les anciens syndicats au titre de l'éclairage public et des travaux liés à l'électricité.

En tant qu'autorité concédante, le SDE76 honore en son nom les emprunts liés aux travaux d'électricité. Quant aux travaux concernant l'éclairage public, des conventions formalisent l'engagement des communes à rembourser la part d'emprunt acquittée au préalable par notre collectivité.

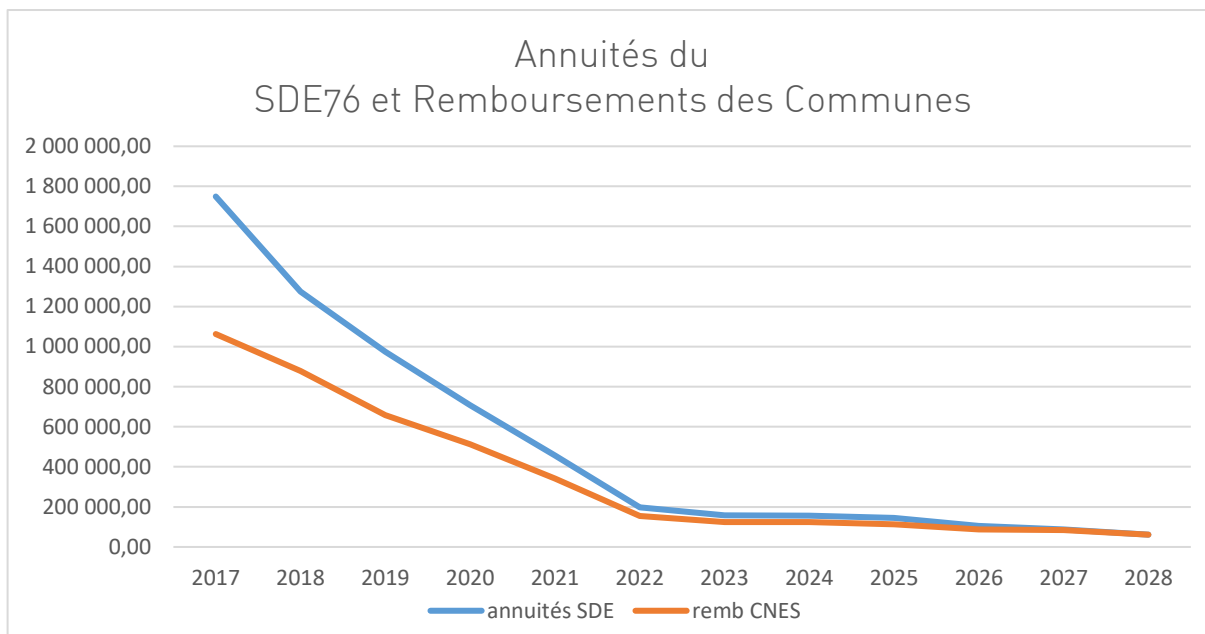
Cette particularité induit une double lecture de notre situation. En effet, nous devons analyser les annuités assumées par le syndicat en concomitance avec les remboursements des communes.

Pendant les neuf prochaines années, les charges afférentes à l'emprunt seront en forte diminution, nous permettant ainsi de dégager de nouvelles marges budgétaires.



Ce graphique nous permet d'analyser la situation d'endettement du SDE76. Le capital restant dû est de 1 893 773.06 € au 1^{er} janvier 2020.

Eu égard à la particularité évoquée de ses emprunts, la situation doit être mise en perspective avec les montants acquittés par les communes, afin de donner une vision réaliste de la part de la dette dans nos charges.



Ce graphique illustre la part assumée par les communes et celle assumée par le SDE76. La première lecture permet de constater que dans moins de 3 ans la charge de la dette pour le syndicat sera résiduelle.

La tableau ci-dessous synthétise les annuités à la charge du SDE76 (c'est-à-dire les intérêts et le capital) et les montants reversés par les communes.

	Annuité SDE76	Remboursement communes	Delta restant au budget SDE76
2017	1 749 182.23 €	1 062 742.91 €	686 439.32 €
2018	1 274 707.07 €	878 488.79 €	396 218.28 €
2019	973 755.97 €	658 536.39 €	315 219.58 €
2020	707 530.92 €	512 166.81 €	195 364.11 €
2021	457 089.52 €	340 997.71 €	116 091.81 €
2022	196 972.95 €	153 842.88 €	43 130.07 €

III. Les ressources humaines.

L'année 2019 aura été marquée par des événements qui impactent et orientent la politique ressources humaines de la collectivité. Les plus notables sont évoqués ci-dessous afin de faire la lumière sur le cadre dans lequel évolue le SDE.

La présence de deux agents contractuels au sein du service comptabilité a permis de faire face à une hausse d'activité et à l'absence des deux agents titulaires en congé maternité, plus spécifiquement en début d'année.

Pour rappel, l'activité comptable est répartie sur quatre emplois permanents, exception faite du poste de responsable administratif et financier. Le contrat de l'un de ces agents remplaçants a été redéfini pour faire face à un accroissement d'activité. Ce poste non permanent permet à l'ensemble du service d'assumer ses nouvelles missions et de faire face aux temps partiels de droit.

Le service TECV s'est doté d'un nouveau responsable de pôle. Celui-ci a pu être recruté dans un délai raisonnable, assurant ainsi la bonne marche d'un service dont la création ne date que de l'année 2017.

L'activité du service maintenance de l'éclairage public, qui dépend étroitement du nombre de points lumineux à gérer, sera assurée avec l'aide d'un nouveau Technicien déjà budgété en 2019. En effet, leur multiplication sur ces dernières années justifiait la création d'un poste.

A/ Les effectifs.

Répartition des effectifs par statut et par année :

Statut des agents en activité	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Stagiaires / Titulaires	22	21	22	24	25
Contractuels	6	8	11	12	10
Contractuels CDG	0	1	0	0	0
Total	28	30	33	36	35
Total ETP	27,6	29,5	32,3	35,4	34,2

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime compte, au 1^{er} janvier 2020, 35 agents en position d'activité. Les effectifs sont répartis de la façon suivante :

Statut :

- 71 % des agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale (dont 1 agent détaché de la fonction publique d'État).
- 29 % des agents sont sous contrat de droit public.

Temps de travail :

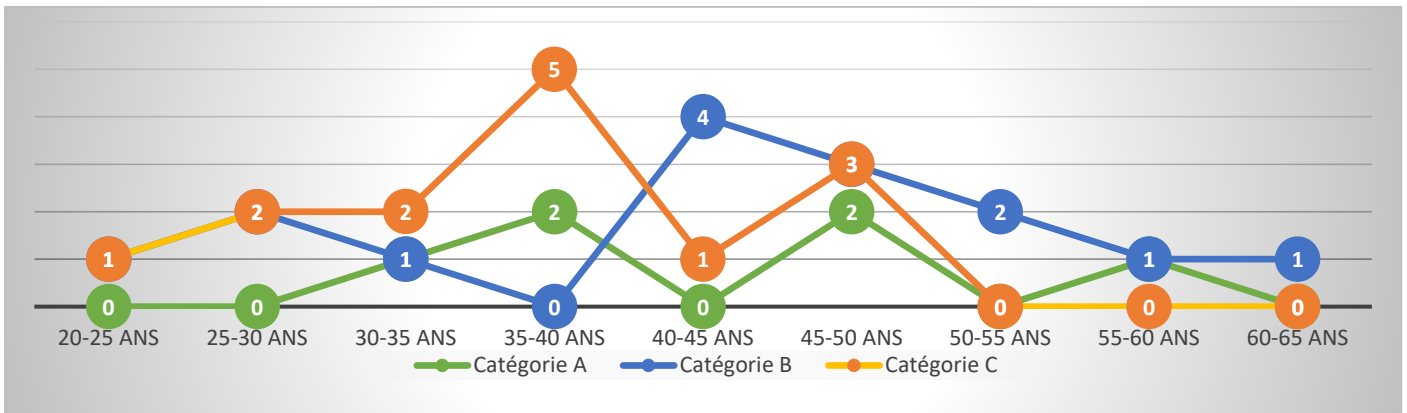
- 31 agents travaillent à temps complet.
- 4 agents travaillent à temps partiel (80% du temps de travail).

Autres positions : Non comptabilisés, 4 agents ne sont pas en activité. Parmi eux :

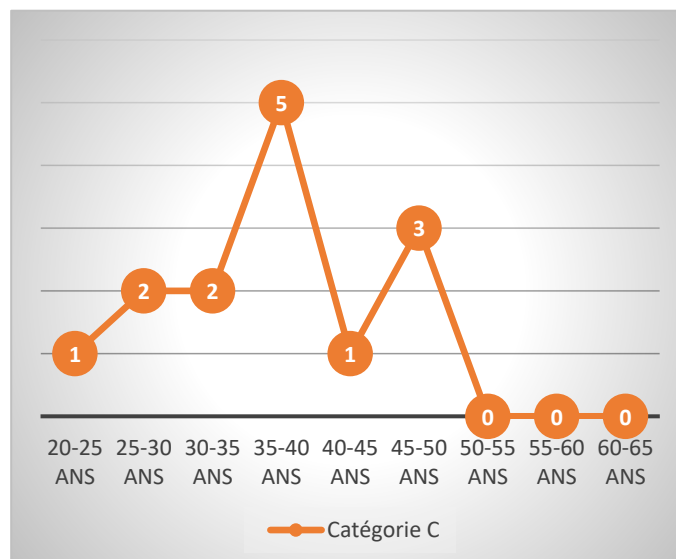
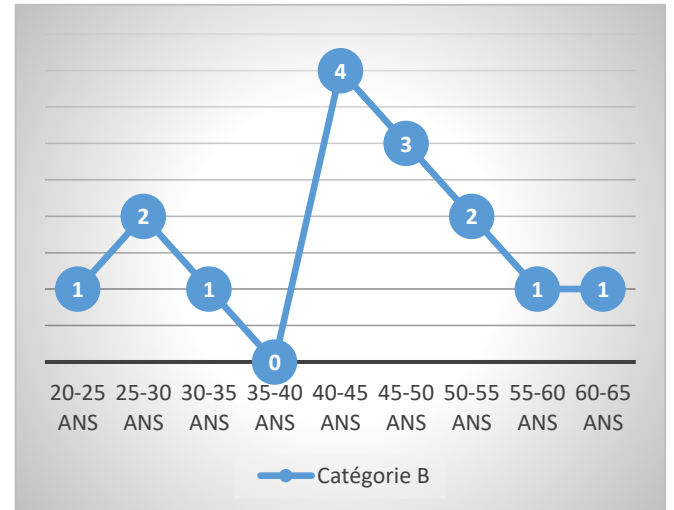
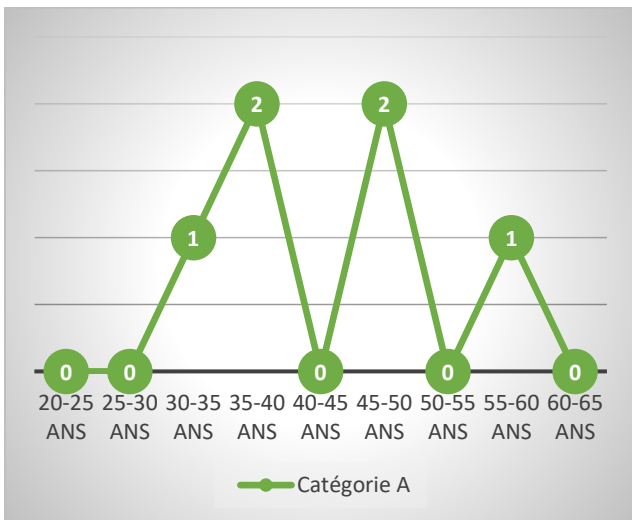
- 4 sont en position de disponibilité

B/ La pyramide des âges.

Sur l'ensemble des agents :



Selon les catégories :

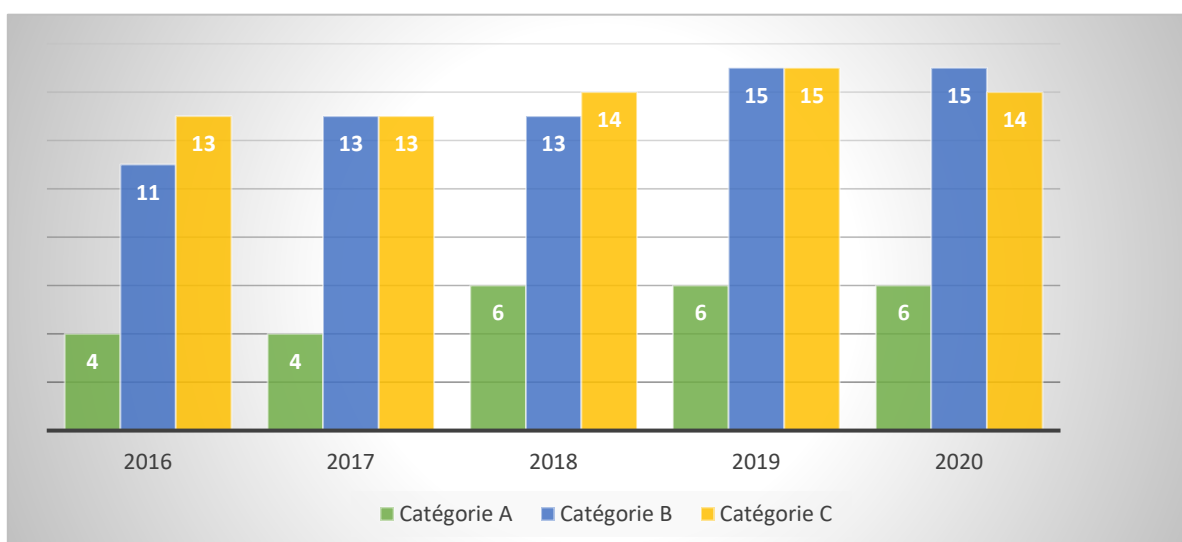


La pyramide des âges permet de constater les éléments suivants :

- 1) Une vague de départs à l'horizon 2028-2033 concerne principalement les agents de catégorie B de la filière technique. Elle sera suivie d'une seconde vague, plus importante, à l'horizon 2038-2043.
- 2) La catégorie C ne nécessite pas d'attention particulière en termes de gestion prévisionnelle des effectifs. En effet, sur les 14 agents faisant partie de celle-ci, 10 ont moins de 40 ans.
- 3) La moyenne d'âge des agents du SDE est de 40 ans au 1^{er} janvier 2020 , quand la moyenne nationale s'établit à 44,9 ans dans la fonction publique territoriale.

C/ La répartition des agents selon leur catégorie.

Disposer du nombre d'agents et de leur répartition au sein des catégories A, B et C permet d'analyser l'évolution des effectifs du SDE.



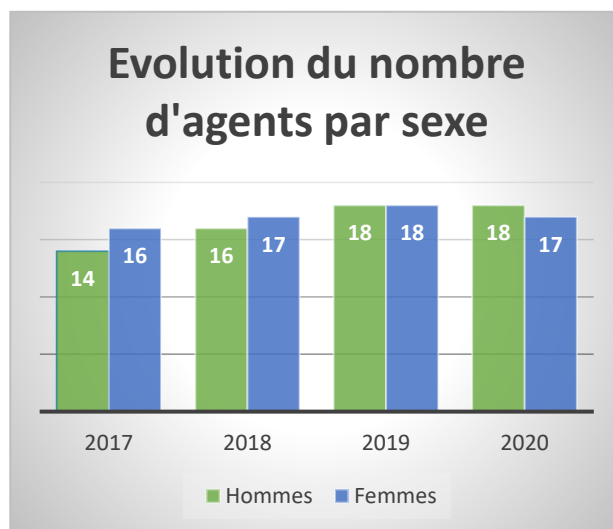
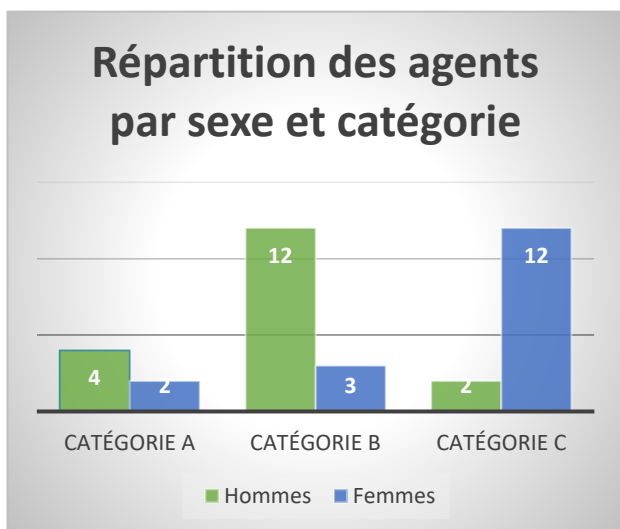
En ce qui concerne la catégorie A, nous pouvons constater une stabilisation du nombre de postes. En 2019, seul le responsable du pôle Energie a été remplacé.

Pour la catégorie B, un agent titulaire a été placé en disponibilité et remplacé par un agent contractuel du même cadre d'emplois.

Enfin, la baisse des effectifs en catégorie C s'explique par le départ de l'un des agents remplaçants au sein du service Comptabilité.

La rotation des effectifs en 2019 reste mesurée, il n'y a donc pas lieu de tirer de conclusions négatives sur la politique ressources humaines de la collectivité.

D/ La parité et diversité.



Le SDE respecte globalement une certaine parité avec la présence de 18 hommes et 17 femmes. Les mouvements de l'année 2019 améliorent la parité au sein de la catégorie A. Le déséquilibre au sein de la catégorie B a été renforcé par le départ d'un agent.

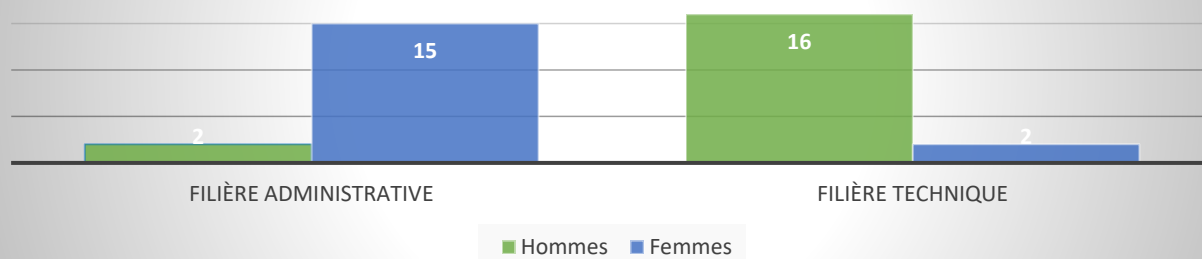
Les femmes représentent :

- 49% des effectifs toutes catégories confondues,
- 33% de la catégorie A,
- 20% de la catégorie B
- 86% de la catégorie C.

Peu d'évolutions sont à signaler sur la moyenne d'âge. La différence entre hommes et femmes n'est pas particulièrement significative :

- Moyenne d'âge de 37 ans pour les femmes
- Moyenne d'âge de 42 ans pour les hommes.

Répartition des agents par filière et sexe



La répartition par sexe et par filière est déséquilibrée. Les hommes sont sous représentés parmi les agents « administratifs », de même que les femmes le sont au sein de la filière « technique » et la cause de cela est externe au SDE.

Ce déséquilibre peut s'expliquer en amont. En effet, le nombre de candidatures de femmes sur les postes de la filière technique est particulièrement restreint. De même, les hommes postulent peu aux emplois de la filière administrative, même si la disparité est moins prononcée pour cette catégorie d'emplois.

E/ Le temps de travail

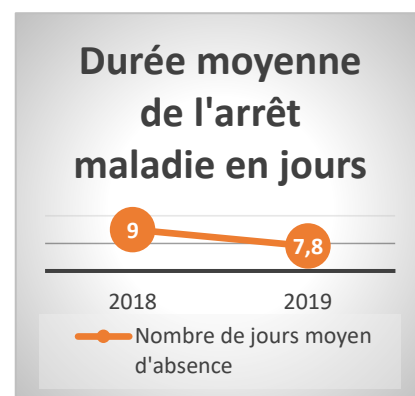
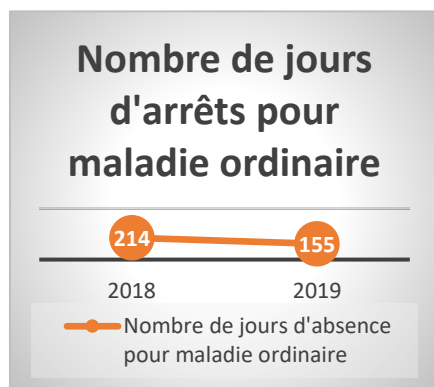
Conformément à la législation en vigueur, le personnel du SDE est rémunéré sur la base de 35 heures. Il existe cependant différents cycles horaires qui peuvent donner lieu à des jours de récupération du temps de travail.

Soucieux d'offrir un cadre de travail positif, le SDE76 a investi depuis 2016 dans un logiciel de gestion des temps, offrant ainsi la possibilité à chacun d'organiser son temps de travail dans le pur respect de son cycle horaire.

Ce logiciel permet au service ressources humaines de vérifier que le temps de travail obligatoire est effectué tout en donnant une liberté aux agents (plages horaires obligatoires). Cette organisation nous permet de combiner une gestion humaine positive à la bonne réalisation de nos missions de service public.

F/ Les absences.

1. Maladie ordinaire.



Au 28/11/2019, nous pouvons constater une baisse significative du nombre d'arrêts pour maladie ordinaire par rapport à l'année précédente.

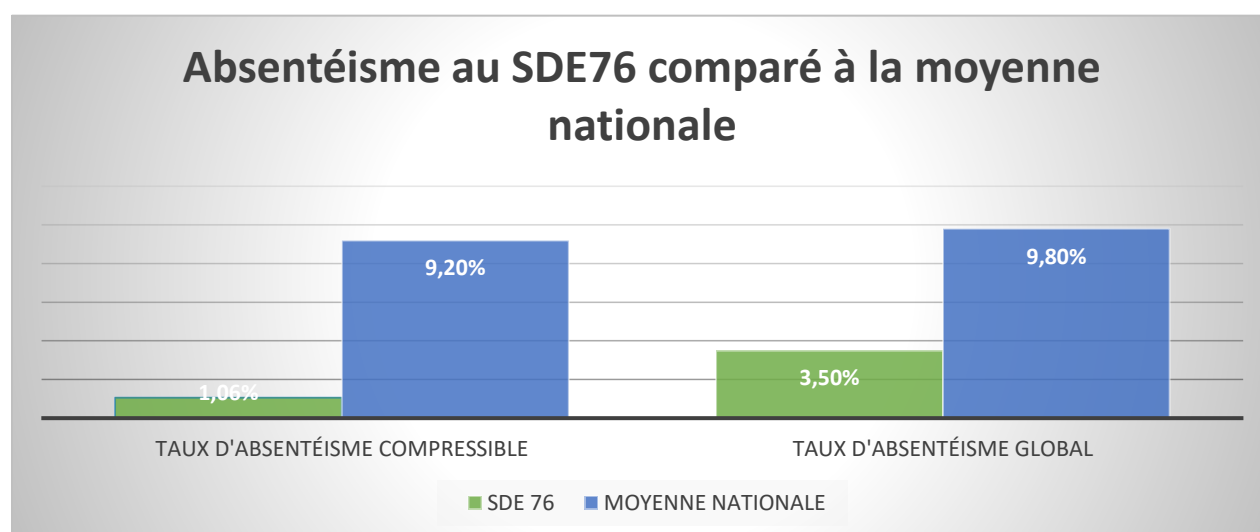
Sur l'année 2019, le taux d'absentéisme compressible s'élève à 1,06%, loin de la moyenne nationale au sein de la fonction publique territoriale qui était située à environ 9,2% en 2017.

Ce calcul est basé sur un ETPT de 34,5 agents pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, soit 12 592 jours calendaires.

2. Maternité / Paternité / Autres.

Trois agents ont été en congé pour maternité pendant l'année 2019, représentant 307 jours d'arrêts et un taux d'absentéisme incompressible de 2,44 %.

Aucun arrêt pour accident de travail, longue maladie ou longue durée n'a été déclaré.



De fait, l'absentéisme global s'élève à 3,50% en 2019, quand la moyenne nationale se situait autour de 9,8% en 2017.

IV. La rémunération et avantages sociaux

Comme cela a été évoqué lors du précédent Rapport d'Orientation Budgétaire, le SDE76 était en attente du décret d'application du RIFSEEP pour les agents de catégories A et B de la filière technique. Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de ce régime indemnitaire, les textes restent attendus pour le 1^{er} janvier 2020.

Le protocole des « parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) » dont la mise en application a débuté en 2016 se poursuit cette année.

Les cadres d'emplois de catégories A et C bénéficient une nouvelle fois des dispositions de rénovation des carrières, à compter du 1^{er} janvier 2020. Les agents de catégorie B ne sont pas impactés. En effet, pour ces cadres d'emplois, la dernière revalorisation avait lieu au 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2020, c'est un total prévisionnel de 221 points d'indice majorés qui viendront alimenter les salaires bruts des agents du SDE76. Cette évolution est due à la réforme P.P.C.R. et au déroulement normal des carrières (avancements d'échelon).

Le plafond du « transfert primes-points », qui compense la hausse du traitement dans le cadre du P.P.C.R. par un abattement sur les primes, n'évolue pas en 2020.

En 2019, le SDE76 a mandaté le Centre de gestion de Seine-Maritime afin de participer à la procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure, le CDG a signé une convention de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

L'objectif de la collectivité est d'adhérer à cette convention pour participer financièrement à la couverture de la cotisation de chaque agent qui aura adhéré au contrat. Le budget destiné à couvrir les dépenses liées à cet avantage social est estimé à environ 9 500 euros par an.

V. Les orientations budgétaires.

A/ Les perspectives stratégiques

Le SDE76 anticipe ses prévisions sous l'angle essentiel de notre cœur de métier historique et donc des travaux liés à notre concession ainsi que ceux liés à l'éclairage public. C'est la raison pour laquelle l'adhérent est au centre de nos préoccupations.

Pour cela, le syndicat soutient l'investissement de nos adhérents conformément aux participations délibérées.

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
Bornes marché, camping-car, foraine	95 %	-	-	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
Effacement fils nus en vue de leur éradication	100 %	100 %	30 %	30 %

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Eclairage public, éclairage d'équipement sportif, d'église, mise en valeur de site, solaire (matériel ou travaux indépendants).	65 %	20 %
MDE sur patrimoine existant y compris équipement sportif, église et mise en valeur de site.	80 %	20 %
	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange	0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %	80 %

Le pourcentage de ces participations est débattu lors de la réunion de notre bureau syndical. La ligne directrice impulsée est toujours en faveur de nos adhérents et ces dépenses feront toujours partie des priorités d'action du syndicat.

B/ Les orientations budgétaires

A l'instar des années précédentes, l'exercice de prévision budgétaire pour les collectivités locales est délicat. Ces orientations sont donc guidées par la prudence et le réalisme afin de respecter l'obligation de sincérité budgétaire.

Cette année sera d'autant plus marquée par la prudence étant donné le décalage du débat. Le cycle budgétaire de 2020 permettra d'ajuster ces estimations.

Estimation recettes fonctionnement	2019	2020
TCCFE (7351)	9 945 030.42 €	10 000 000.00 €
Participation du département (73512)	8 009 342.50 €	7 900 000.00 €
R1 dite redevance de fonctionnement (7571)	559 455.44 €	500 000.00 €
R2 dite redevance d'investissement (7572)	3 199 517.19 €	2 800 000.00 €
redevance gaz (7573)	80 175.61 €	90 000.00 €
PCT (7574)	511 799.01 €	300 000.00 €
RODP (70322/70323)	132 592.00 €	120 000. €

Soit une estimation prévisionnelle des recettes de fonctionnement de **21 710 000 €**

Estimation dépenses obligatoires de fonctionnement	2020
011 - Charges à caractère général, dont GC et fonctionnement bornes	3 000 000.00 €
012 - Charges de personnel (hypothèse effectif constant 33)	2 100 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	150 000.00 €
66 - Charges financières	71 036.39 €
Total	Environ 7 321 036.39 €

Soit un reste disponible sans reprise du budget antérieur de 15 468 963.61€

Montant des engagements des programmes de travaux reportés sur budget 2019 :

Année	Engagements dépenses reportés HT sur 2019	Engagement participations HT pour 2019
2017	1 051 993.65 €	721 365.72 €
2018	11 696 158.34 €	5 412 596.58 €

2019	26 391 708.94 €	10 062 004.53 €
Total	39 139 860.93 €	16 195 966.83 €

Soit un besoin de financement sur 2019 de 22 943 894.10 €

Le tableau ci-dessous indique le montant des travaux estimés pour le programme 2020, selon une prévision identique à 2019. Ces estimations seront affinées lorsque l'analyse de l'exécution budgétaire 2019 sera achevée. Lors du budget primitif, les AP/CP seront présentés dans le détail.

Nature des programmes	Hypothèse besoins AP 2020	CP annuel 2020
Renforcement et éradication de fil nu	Voté 10 000 000 €	7 000 000 €
Effacement	19 000 000 €	9 500 000 €
Extension	2 300 000 €	1 500 000 €
EP MDE	14 000 000 €	7 400 000 €
Dépenses SDE76	45 300 000 €	25 400 000 €

Inopinés 2020 : estimation à 2 000 000 € de dépenses pour le SDE76.

Autres inopinés (y compris les bornes) : 1 000 000 €

Dépense maximale autorisée pour le gaz : 150 000 €.

Dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2020 : 28 550 000 €

Recettes FACE : 3 500 000 €

Recette article 8 : 305 000 €

SOIT une recette prévisible d'investissement de : 3 805 000 €

L'ensemble de ces prévisions doit être relativisé et l'étude détaillée sera réalisée lors de la préparation du budget primitif 2020. L'équilibre budgétaire sera confirmé lors du vote du budget primitif.

VI. Le budget annexe de génie civil.

Le budget annexe est dédié aux travaux de génie civil de télécommunication sous convention Orange A. Il regroupe l'ensemble des travaux de génie civil dont le SDE76 est propriétaire.

D'un point de vue budgétaire, il est toujours délicat d'estimer les dépenses et les recettes. En effet, les qualifications des conventions qui conditionnent le recours à ce budget annexe ne sont faites qu'au

moment de l'instruction du dossier. Au fil de l'eau le SDE est donc dans l'obligation d'ajuster ses engagements en fonction des qualifications de conventions qui interviennent.

Ce budget est soumis à la récupération de la TVA acquittée, c'est à cette fin que le budget annexe a été mis en place en 2013.

Comme pour toutes les collectivités gérant des travaux dont la réalisation impacte plusieurs années budgétaires, le SDE76 travaille activement à une optimisation réaliste des dépenses et des recettes. Le décalage inéluctable entre la réalisation des travaux et la participation des adhérents complexifie les écritures comptables.

VII. Le budget annexe de la maintenance d'éclairage public

La maintenance de l'éclairage public est une mission de service public optionnelle au SDE76. Le choix de recourir au service proposé par notre collectivité relève du libre choix des adhérents.

Ce service permet aux adhérents de bénéficier d'un état des lieux du parc d'éclairage ainsi que d'un entretien préventif et curatif. Un nouveau marché est en application depuis le 1^{er} janvier 2019, celui-ci permet maintenant de proposer une maintenance pour l'éclairage public en LED.

Ce service est le seul pour lequel le SDE76 demande une participation afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement. La tarification varie entre 0.50€ et 1€ par point lumineux.

Situation budgétaire :

Ce budget a la spécificité de ne comporter que des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Créée en 2015, l'exécution budgétaire souffre toujours du décalage entre le paiement par le SDE76 de la maintenance préventive et les participations demandées aux communes pour cette maintenance.

Perspectives d'évolutions :

L'année 2020 sera marquée par la réception du logiciel permettant notamment de mettre à disposition des adhérents un outil de déclaration des pannes et de suivi des interventions. De plus, il facilitera la gestion administrative interne (émission des conventions, bons de commandes...). Enfin, il sera possible d'affiner et de perfectionner la connaissance de notre parc de points lumineux et d'armoires électriques.

Le SDE76 met tout en œuvre pour étoffer la qualité de son service public.

VIII. Le budget annexe pour le service public industriel et commercial SDE76 Solaire

L'année 2019 a été marquée par la création d'une régie à autonomie financière afin de développer un service public industriel et commercial. L'existence juridique de cette structure a été consacrée au 1^{er}

janvier 2019. Ce budget traduit la volonté d'agir en faveur de la sobriété, de l'efficacité énergétique ainsi que la production d'énergie renouvelable. Pour cette année cinq chantiers ont été budgétisés et sont en cours de réalisation.

L'année 2020 sera marquée par une nouvelle programmation permettant d'accroître notre investissement local en faveur des énergies renouvelables.

Ce budget annexe se construit sur la perspective d'un équilibre à 20 ans, conformément la durée estimée du retour sur investissement. Ses financements sont articulés autour de la subvention allouée par la Région selon les dispositifs en vigueur et avec un financement propre de la régie. Le choix financier est d'opter pour le recours à l'emprunt pour la part restante.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-02

Séance du 16 JANVIER 2020

Objet : **STATUTS - demande de changement de CLÉ de la commune de Villers-Écalles**

membres en exercice :	79
membres présents :	45
pouvoirs :	4
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

L'an deux-mille-vingt, le 16 janvier à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 janvier 2020, se sont réunis dans la polyvalente de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	Ex.
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	X
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	Ex.
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	Ex.
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Cyriaque LETHUILLIER	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Jacques DELLERIE	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-02

OBJET : STATUTS - demande de changement de CLÉ de la commune de Villers-Écalles

VU :

- La délibération de la commune de Villers-Écalles du 10/10/2019,
- L'article 5.5 des statuts qui précise : « Toute modification du périmètre géographique (d'une CLÉ) est votée par le comité syndical »,
- l'avis du bureau sollicité le 7 janvier 2020 qui s'est exprimé à l'unanimité pour le maintien de la commune de Villers-Écalles dans sa CLÉ actuelle, ainsi que pour toute nouvelle demande dans ce sens,

CONSIDERANT :

- la délibération de la commune de Villers-Écalles, CLÉ 16, qui sollicite son intégration au sein de la CLÉ n°7, par cohérence territoriale, la commune étant membre de la Communauté de communes Caux-Austreberthe
- la révision statutaire dans laquelle les territoires ont été maintenus à l'identique, malgré des demandes de changement de CLÉ exprimées par des communes à cette occasion,

PROPOSITION :

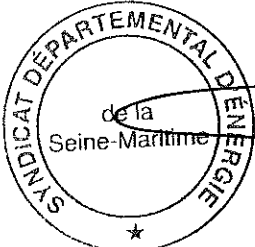
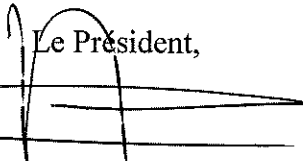
Le président propose de ne pas donner suite à la demande de la commune de Villers-Écalles, ainsi qu'à toute autre demande d'une commune demandant un changement de CLÉ.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-03

Séance du 16 JANVIER 2020

Objet : **RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76**

membres en exercice :	79
membres présents :	45
pouvoirs :	4
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

L'an deux-mille-vingt, le 16 janvier à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 janvier 2020, se sont réunis dans la polyvalente de la commune d'Anceauville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	Ex.
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	X
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	Ex.
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	Ex.
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Cyriaque LETHUILLIER	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Jacques DELLERIE	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-03

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT :

- Que le poste de responsable des travaux de raccordement électrique a été pourvu.

PROPOSITION :

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	3	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	6	35 heures
	B	14	35 heures
	C	13	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Technicien territorial, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, Rédacteur territorial, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe.	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	0	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures

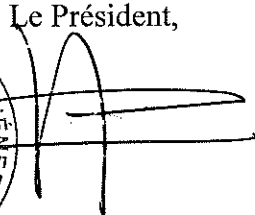
Soit 33 agents permanents en poste.

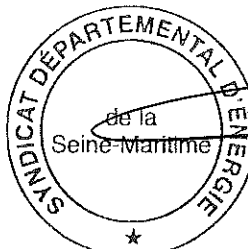
Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET.



Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-04

Séance du 16 JANVIER 2020

Objet : **RESSOURCES HUMAINES - adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » souscrite par le Centre De Gestion de Seine-Maritime (CDG76)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

membres en exercice :	79
membres présents :	45
pouvoirs :	4
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 16 janvier à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 janvier 2020, se sont réunis dans la polyvalente de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	Ex.
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	X
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	Ex.
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	Ex.
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Cyriaque LETHUILLIER	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Jacques DELLERIE	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-04

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » souscrite par le Centre De Gestion de Seine-Maritime (CDG76)

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6,
- le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- la délibération du comité syndical en date du 7 février 2019 mandatant le Centre de gestion de Seine-Maritime pour participer à la procédure de consultation engagée par le Centre de gestion 76 en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- la délibération du Centre de gestion n°2019/056 en date du 19 septembre 2019 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation,
- la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT en date du 17 octobre 2019,
- la saisine du Comité Technique en date du 9 janvier 2020,

CONSIDÉRANT :

- Qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur demande des collectivités, le Centre de gestion de la Seine-Maritime, après avoir reçu mandat de celles-ci, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Qu'à l'issue de cette procédure, le CdG76 a souscrit le 17 octobre 2019 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.
- Que les collectivités et établissements publics ayant donné mandat au Centre de gestion peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique, et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG76.

- Que Monsieur le Président expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et (le cas échéant) sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit.

PROPOSITION :

Le Président propose :

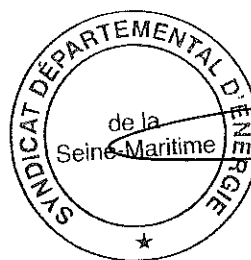
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 30 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- **INSCRIT** au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-05

Séance du 16 JANVIER 2020

Objet : ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2019/11/07-16 -MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 3 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage pour le plan d'économie d'énergie de l'illumination du château de Martainville-Epreville

membres en exercice :	79
membres présents :	45
pouvoirs :	4
membres votants :	48
votes pour :	48
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

L'an deux-mille-vingt, le 16 janvier à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 janvier 2020, se sont réunis dans la polyvalente de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILÉUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	Ex.
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	X
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	Ex.
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	Ex.
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Cyriaque LETHUILLIER	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Jacques DELLERIE	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

- **AUTORISE** le président, à partir de la date d'effet de l'avenant n° 3, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maitrise d'ouvrage et son avenant,
- **PORTE** la dépense au budget 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Vice-président,

Yvon PESQUET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

AVENANT N°3

A LA CONVENTION CADRE DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DU 13 OCTOBRE 2016 CONCLUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Vu la convention cadre signée le 13 octobre 2016 entre le Département de la Seine-Maritime et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime organisant les modalités techniques et financières d'une co-maîtrise d'ouvrage.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Entre :

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par son Président en exercice, agissant en vertu de la délibération n° 3.26 de la Commission Permanente du 18 novembre 2019, ci-après dénommé « Le Département »,

d'une part,

Et

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, dont l'adresse est 240 rue Augustin FRESNEL, ZAC Plaine de la Ronce - 76237 ISNEAUVILLE, représenté par son Président, Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en vertu de la délibération n° du 16 janvier 2020, ci-après dénommé « le SDE76 »,

d'autre part,

Article 1 – Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier le périmètre d'intervention des travaux d'éclairage public et des réseaux électriques et d'intégrer les travaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération du plan d'économie d'énergie de l'illumination du Château de MARTAINVILLE-EPREVILLE.

Article 2 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention cadre reste inchangées.

Fait à Rouen, en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Seine-Maritime
Le Président

Pour le SDE76
Le Président

Bertrand BELLANGER

Patrick CHAUVET

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-06

Séance du 16 JANVIER 2020

Objet : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 4 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires

membres en exercice :	79
membres présents :	45
pouvoirs :	4
membres votants :	48
votes pour :	48
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

L'an deux-mille-vingt, le 16 janvier à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 janvier 2020, se sont réunis dans la polyvalente de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILÉUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	Ex.
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIÉ	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	Ex.
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	X
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDÉE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPRÉAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	Ex.
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	Ex.
57	11	de la région Dieppoise	Michel MÉNIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	X
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	Ex.
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Cyriaque LETHUILLIER	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Jacques DELLERIE	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/01/16-06

OBJET : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 4 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires

VU :

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant les taux de subvention, notamment pour un EPCI reversant la TCFE au SDE76,
- la délibération 2016-34 du 10 juin 2016 adoptant une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et le Département 76,
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016,
- la délibération 2017/10/19-09 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à ladite convention,
- l'avenant n° 1 à la convention signé le 27 octobre 2017,
- la délibération 2018/10/18-03 autorisant la signature de l'avenant n° 2 à ladite convention,
- l'avenant n° 2 à la convention signé le 24 janvier 2019,
- l'avenant n° 3 à intervenir, relatif au plan d'économie d'énergie de l'illumination du château de Martainville-Epreville,

CONSIDERANT :

- la liste des travaux annexée à la convention, objet d'une délégation, qui doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux projets que le Département souhaite confier au SDE76 en 2020,
- l'article 10 de cette convention qui prévoit une mise à jour annuelle de la liste des travaux délégués et l'article 11 qui autorise la modification de la convention par avenant,

PROPOSITION :

Le Président dresse le bilan 2019 de cette convention : 6 aménagement routiers ont été conventionnés pour 206 200 € de travaux sur 19 mois, dont 3 dossiers aménagements en cours.

11 dossiers nouveaux sont en préparation pour environ 644 000 € TTC de travaux sur 2020, ainsi que 24 nouveaux dossiers à étudier.

Un quatrième avenant au mandat de la co-maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour étendre nos missions aux dossiers listés dans l'annexe.

Le Président propose de poursuivre la délégation de Maîtrise d'ouvrage, d'accepter les demandes du Département et donne lecture du projet d'avenant à intervenir.

Patrick CHAUVET ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du président et la mise en place d'un avenant n° 4 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Département et le SDE76,
- **INDIQUE** que cet avenant portera sur les travaux supplémentaires et études demandés tels qu'ils figurent dans son annexe pour l'année 2020,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n° 4 et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** le président, à partir de la date d'effet de l'avenant n° 4, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maitrise d'ouvrage et son avenant,
- **PORTE** la dépense au budget 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Vice-président,

Yvon PESQUET.

ANNEXE AVENANT N°4 CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE
DEPARTEMENT/SDE

Liste des projets pour Travaux 2020

Route départementale	Communes	Description sommaire de l'aménagement	Service du Département
RD67	Barentin	Création aire de covoiturage (proche A150) - éclairage de sécurité	SETD
RD2/RN27	Varneville - Bretteville	Création aire de covoiturage - éclairage de sécurité	SETD
RD142	Yerville	Création de giratoire (futur collège) - éclairage public	SETR
RD490/RD131	Maulévrier Ste Gertrude	Création giratoire carrefour des Douanes - Balisage lumineux	SETR
RD925/RD68	Auberville la Renault	Création d'un giratoire - balisage lumineux ou éclairage public	SETH
RD940	Octeville sur Mer	Création de contre-allée Giratoire du Calvaire- rue Lecomte - éclairage public	SETH
RD6015/312B	Bolbec	Création d'un giratoire - balisage lumineux ou éclairage public	SETH
RD 6015	Alvimare	Aménagement de la traversée d'agglomération - Déplacement ou enfouissement des réseaux, éclairage public	SETH
RD6015/VC Mare au Leu	Les Trois Pierres	Carrefour en croix - Eclairage public	SETH
RD6015	Trouville Alliquerville	Modification du carrefour existant, remise à niveau éclairage public	SETH
RD 6015/39/81	Saint Romain de Colbosc	Remise à niveau éclairage public giratoire SUPER U	SETH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200116-2020_01_16-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

Liste des projets à l'étude

Route départementale	Communes	Description sommaire de l'aménagement	Service du Département
RD925	Dieppe - Petit Caux (St Martin en Campagne)	Mise à 2x2 voies - déplacements de réseaux et balisage des giratoires	SETD
RD929	Tôtes	Création giratoire avec bretelle RN27 et ZA - éclairage public	SETD
RD6015/RD30	Lanquetot	Aménagements de carrefours - éclairage public ou balisage lumineux	SETH
RD54	Saint Aubin sur Scie	Aménagement de carrefour avec RN27 - éclairage public, déplacement de réseau	SETD
RD929/RD25	Tôtes	Création de giratoire avec bretelle RN27 - balisage lumineux ou éclairage public	SETD
RD928	Vieux Manoir	Extension aire de covoiturage - éclairage de sécurité (Moulin d'Ecalles)	SETD
RD925	Petit-Caux (Tocqueville sur Eu)	Aménagement de la traversée du hameau - Déplacement de réseau	SETD
RD925/RD68A	Sainte-Hélène-Bondeville	Création d'un giratoire - balisage lumineux	SETH
RD6015 - RD929	Ecalles-Alix	Extension aire de covoiturage - éclairage de sécurité	SETD
RD131 E - RD 131	Auzebosc	Extension aire de covoiturage - éclairage de sécurité	SETD
RD925/17	Angerville la Martel	Modification du carrefour - éclairage public ou balisage lumineux	SETH
RD6015/RD926	Allouville-Bellefosse	Aménagement de l'échangeur - éclairage public ou balisage lumineux	SETR
RD6015	Valliquerville	Aménagement de la traversée d'agglomération - Déplacement ou enfouissement des réseaux, éclairage public	SETR
RD6015	Yvetot - Le Havre	Aménagement de l'axe ou balisage voie verte	SETR/SETH
RD928/41/29/1028	St Martin Osmonville	Sécurisation de carrefour - balisage lumineux ou éclairage public	SETD
RD81	Port-Jérôme-sur-Seine (Notre-Dame-de-Gravenchon)	Création d'un giratoire Accès station service - éclairage public	SETH
RD982	Rives-en-Seine (Caudebec/St Wandrille)	Aménagement de traversée d'agglomération et carrefour - éclairage public ou balisage lumineux	SETR
RD20	Doudeville	Sécurisation du carrefour accès ZA du Camps de course - éclairage public	SETD
D6015/RD31	Les Trois Pierres	Création d'un giratoire - Balisage ou éclairage public	SETH
RD 6015	Alvimare	Aménagement de la traversée d'agglomération - Déplacement ou enfouissement des réseaux, éclairage public	SETH
RD 31/VC	Epouville/Manéglise/St Martin du Manoir	Création d'un giratoire - Balisage ou éclairage public	SETH
RD940/RD111	Heuqueville	Aménagement de carrefour - Balisage ou éclairage public	SETH
RD915/RD54		Changement de matériel et mise en place d'un balisage sur le giratoire dit du Val Gosset	Agence d'Envermeu
RD173/RD484	Lillebonne	Balisage actif	SETH